



POLITIQUE : Accompagner les associations d'anciens combattants qui de par leurs engagements contribuent à **entretenir un devoir de mémoire**

TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

OBJECTIF

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Interventions pédagogiques en inculquant par le souvenir de ces combats les valeurs de démocratie, de liberté et de droits de l'homme

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

→ **Type de bénéficiaires :**

Associations locales loi 1901- groupements d'associations

→ **Type de projet :**

Implication dans différentes commémorations, expositions, manifestations à caractère éducatif.

→ **Composition du dossier :**

Nombre d'adhérents, descriptif d'activité... lien avec

la subvention demandée dans le dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156*03.

- PV de la dernière Assemblée générale signé du président
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration

→ **Calendrier de dépôt :**

Avant fin septembre (si possible)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Intérêt local incontestable
- Actions qui se situent à Saint-Etienne
- Inscription dans les manifestations
- Relations avec les établissements d'enseignements, écoles

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer
cabinet du maire, Ville de Saint-Étienne

Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».

PERSONNE À CONTACTER

Janine MAZET
Tél. 04 77 48 74 28,
email : janine.mazet@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Versement en une fois

POLITIQUE : Veiller sur nos aînés en soutenant les actions en faveur des personnes âgées.

TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

OBJECTIFS

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Favoriser les liens de solidarité par des activités festives, culturelles et sportives
- Favoriser le maintien à domicile
- Prévenir la perte d'autonomie
- Agir face à l'isolement
- Accompagner l'entrée dans la dépendance.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

→ **Type de bénéficiaires :**

- Clubs de 3^e âge
- Association loi de 1901
- Associations ou organismes qui interviennent auprès de personnes âgées
- Associations de personnes âgées

→ **Type de projet :**

- Animation
- Prévention

→ **Composition du dossier :**

- Dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156*03.
- PV de la dernière Assemblée générale signé du président
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration

→ **Calendrier de dépôt :**

- Dépôt jusqu'à fin septembre

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Projet ayant un intérêt local incontestable
- Maintenir ou créer du lien social
- Favoriser la mixité des populations (facteur intergénérationnel)
- Vie démocratique interne attestée de l'association
- Projet qui contribue à des partenariats et un travail en réseau
- Démarche de recherche de mutualisation des moyens
- Démarche de recherche de cofinancement du projet
- Ouverture sur la vie de quartier et des équipements supports de l'activité

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer
à la Direction Social, Santé publique et lutte contre les discriminations.

1 place de l'Attache aux Bœufs - 42000 Saint-Etienne

Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».

PERSONNE À CONTACTER

Annie MACHABERT
Tél. 04 77 42 37 09
email : annie.machabert@saint-etienne.fr

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Pour les subventions inférieures à 23 000€ versement unique sauf modalités spécifiques d'une convention.
- Pour les subventions supérieures à 23 000€ :
 - acompte de 50 % au démarrage du projet
 - versement trimestriel de 30 % cumulé
 - le solde n'étant versé qu'après réalisation du projet et présentation d'un bilan.

Ou suivant modalités spécifiques de la convention.